L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA VILLE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 23 MAI 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 23 mai.

VENTES DE COTON DU 22 mai.

2400	balles Tennessee		16 1-2
107	do	do	17 5-8
1183	do	do	15 3-4
700	do Alabama		15 3-4
16	de Mississippi		16 1-2

MEXIQUE.

Nous avons en notre pouvoir un pamphlet publié à Mexico, contenant les documens relatifs au plan de soulèvement du général Dn. Juan Alvarez et aux derniers succès obtenus par l'Etat de Zacatecas. Ces documens nous paraissent d'une haute importance sur les affaires actuelles de la république mexicaine et sur nos relations commerciales avec cette contrée. L'attitude noble et fière que prend l'Etat de Zacatecas pour résister à l'oppression dont il est menacé par le congrès général, dont nous croyons le président Santa Anna qui en est l'âme, nous donne la certitude que plusieurs autres Etats de la fédération s'empresseront de suivre son exemple et par leur conduite vraiment patriotique, et par leurs efforts réunis ils feront voir que le regne des tyrans et des usurpateurs est passé et que le tems est arrivé où le Mexique ne doit plus être gouverné que par les lois. Nous reviendrons sur ce sujet dans un de nos prochains numéros.

Dans notre feuille d'hier nous avons, dans la partie anglaise, fait quelques observations sur le pavage des rues de la Nouvelle-Orléans.

Aujourd'hui nous revenons sur ce sujet, car nous avons acquis la conviction que plusieurs rues, pavées depuis environ 6 semaines ou deux mois, se trouvent à présent dans le dernier état de détérioration. La ville de New York nous donne un exemple que nous devrions bien imiter. Une partie de *Broadway*, la rue la plus commerçante de New-York, vient être pavée à la Russe, c'est à dire *pavée en bois* ce n'est encore qu'une expérience, mais des personnes qui ont voyagé en Russie prétendent qu'elle sera tres heureuse et que plus tard, ce mode de pavage sera généralement adopté.

Lorsque Louis Napoleon monta sur le trône de Hollande, il trouva toutes les routes de son royaume entièrement impraticables. Il entreprit d'y remédier; pour cela il fit paver une certaine étendue de chemin public avec des briques à feu mises en terre perpendiculairement. Ce moyen reussit, et la Hollande, à présent, peut se vanter d'avoir les plus belles routes du Monde.

POLITIQUE INTERIEURE.

La loi relative à l'indemnité américaine est enfin soumise aux délibérations des chambres françaises. Quelques jours encore et nous saurons quelle attitude il faudra prendre vis-à-vis une nation jusqu'à présent amie, et avec laquelle l'Amérique désire ardemment de maintenir ses liaisons commerciales, et de voir exister ces liens étroits que soixante années de paix, de fraternité et d'union semblaient avoir cimentés à jamais. Un sombre nuage parait cependant vouloir s'élever sur l'horizon politique de ces deux grandes puissances. Sera-t il promptement dissipé, de manière à ramener le calme et l'harmonie? ou bien cache-t-il dans son sein ces foudres de guerre qui doivent mettre à feu et à sang les deux plus belles, les deux plus riches parties des deux Mondes. Quelques jours encore, et nous connaîtrons le résultat de cette question, maintenant tout-à-fait nationale. Quelques jours encore, et nous apprendrons d'une manière positive s'il y aura lieu à la paix ou à la guerre; car il n'y a plus de milieu entre ces deux alternatives; l'une ou l'autre doit être le résultat de la décision des chambres françaises.

Il ne s'agit plus ici d'une simple transaction commerciale, soumise au calcul des chiffres, et renvoyée indéfiniment de sessions à sessions, à l'effet d'obtenir des renseignemens précis, des détails exacts, des preuves incontestables sur la nature et le montant de la réclamation. Tous ces moyens palliatifs sont épuisés. Il faut en venir à un résultat définitif Il s'agit maintenant de l'honneur de toute une nation mis en jeu: d'un honneur qui n'a point encore été entaché par aucun outrage souffert impunément, par aucune insulte dont on n'ait demandé raison. Il s'agit de conserver cet honneur intact, et tel qu'il nous a été légué par les pères de la patrie, tel enfin, que nous devons le leguer à nos descendans. N'est-ce point ce même honneur national, dont notre président est le premier defenseur, qui lui a commandé, peut-être trop imperieusement, de manifester franchement son opinion au congrès général, sauve garde et dépositaire de cet honneur, au sujet de la question pendante entre les deux gouvernemens. Ne faudrait-il pas [s'écrie l'illustre président, dans un de ces mouvemens spontanés de patriotisme] ne faudra-t-il pas, si les chambres françaises refusaient à leur session prochaine de faire une appropriation pour satisfaire aux clauses et stipulations du traité signé, employer alors les seules mesures convenables à l'effet de forcer le gouvernement français à remplir les conditions fondamentales de ce même traité.

Eh bien! s'ensuivrait-il de ce que l'honneur américain a cru necessaire, indispensable de prendre telles mesures convenables à l'effet d'obtenir d'une manière ou de l'autre le règlement définitif d'une affaire depuis trop long-tems en souffrance, que le gouvernement français put se trouver insulté de ce qui n'est qu'une opinion individuelle communiquée au seul corps représentant la nation entière, au point de vouloir fouler aux pieds toutes idees de convenance, d'amitié, de paix et de justice qui doivent régner dans le cours des délibérations que nécessite la discussion de cette importante affaire, pour ne voir dans les expressions de notre président qu'une offense directe faite à l'honneur de la nation française. Non certes! et il n'y aurait que de la fanfaronnade, qu'un amour propre inconvenant, à chercher à arrêter le cours de ces deliberations, et à les suspendre, jusqu'à ce que notre premier chef ait demandé pardon d'un mot qui n'a choqué quelques oreilles délicates que parce qu'elles ne sont pas habituées à la franchise à l'indépendance et à la nationalité d'une république telle que la notre; d'un mot qui a excité tant de colère tant de volcanisation dans quelques esprits parce qu'ils ont jugé qu'il y avait audace extrême, qu'il y avait même insulte grave d'oser dire à la France: "si vous ne nous payez pas ce qui nous est dû nous vous déclarerons la guerre." Malheur, anathême à ceux qui par leur coupable éloquence chercheront à occasionner une rupture entre les deux nations! Malheur, anathême à ceux qui chercheront à donner à la question de l'indemnité une marche tout à fait contraire à celle qu'elle aurait dû prendre! La France et les E.-U. leur demanderont compte du sang qu'ils auront fait verser. L'Europe entière, tout le continent américain s'adresseront à eux pour la part active qu'il leur auront fait prendre dans une guerre, qui sans doute deviendra une guerre générale, et pour les horribles catastrophes qui en seront les conséquences inévitables.

L'honneur de la nation française serait-il donc offensé par le message du président? nous ne le croyons pas; parce que ce message ne contient que l'opinion d'un homme, l'opinion du chef de la république communiquée au Congrès afin d'éclairer ce corps sur l'état de la question, pour qu'il puisse statuer sur ce qu'il sera convenable de faire. L'honneur français n'est pas plus insulté par ce message, qu'il ne l'a été, lorsque dans le cours des délibérations du Congrès un des honorables membres s'est permis de dire qu'il suffirait des dix mille baleiniers du Massachussetts pour *balayer* de l'Océan toutes les flottes françaises qui s'y trouvaient. Il n'est pas plus insulté par ce message, que ne l'est l'honneur américain, lorsque l'hon. Duc de Fitz-James, autrement appelé l'*homme à la botte secrète* [*] a eu l'audace de chercher à jeter de l'infamie sur notre ambassadeur, en le plaçant derrière une bande de spéculateurs, pour lui faire oublier la mission spéciale dont il avait été chargé, et servir d'instrument au plus honteux agiotage, et celà, disait-il, pour se conformer, peut-être, aux instructions secrètes qu'il avait reçues de son gouvernement.

Cet homme s'est déclaré en pleine tribune le défenseur de l'honneur national, et a demandé au nom du peuple entier une pleine et entière réparation de l'insulte qui lui a été faite. Mais connait-il bien, cet honorable membre ce que nous pouvons devoir à l'Amérique et puis nous verrons s'il y a lieu à lui demander raison de l'offense [si toutefois il y a eu offense] qu'elle nous a faite. Voilà, selon nous, en quoi consiste l'honneur national, l'honneur individuel, l'honneur de tous ceux qui savent se respecter et qui veulent que les autres les respectent. Cet honneur individuel exige que l'on se venge autrement que par la prison, des insultes graves que l'on aura reçus. Le Duc de Fitz James peut-il se déclarer le champion ou le protecteur de l'honneur français lorsque sa carrière politique est connue du monde entier, et lorsqu'il est notoire qu'il n'a fait un seul pas qui n'ait tendu à flétrir ce même honneur; le Duc *de la botte secrète* peut-il parler de l'honneur, lorsque la *France entière*, lorsque l'Europe entière, lorsqu'enfin tout le monde civilisé connait l'étymologie de son sobriquet et la vengeance qu'il en a obtenue.

Nous croyons avoir dit assez sur cette question. Nous croyons avoir prouvé que l'honneur de la nation française ne doit pas se considérer comme insulté par le message du président qui n'est officiel que pour le Congrès des E. Unis. Maintenant, quelque soit le résultat des délibérations des chambres françaises relativement à l'indemnité américaine. Quoiqu'il puisse arriver d'évènemens facheux par suite d'une guerre entre les deux nations; nous aurons l'avantage de pouvoir proclamer à la face du Monde entier, qui le reconnaîtra également, que la justice était de notre côté.

[*] Dans une discussion qui eut lieu dans le cours de 1814 entre le Duc de Fitz-James et le Colonel Moncey, fils du Maréchal de ce nom, celui-ci le traita d'une manière infamante: le colonel, s'attendait le lendemain à recevoir un message de la part du Duc; il le reçut, mais au lieu d'un cartel, c'était un ordre d'emprisonnement. Le Colonel fut conduit à la prison militaire de l'Abbaye. Les plaisans firent à ce sujet une épigramme ayant pour titre *la botte secrète*. La voici:

Vous connaissez Moncey qui m'avait insulté,
Qui devait disait-on me couper les oreilles;
De faire à l'un de nous des insultes pareilles
Je réponds que jamais il ne sera tenté.
—Vous n'avez pu souffrir une telle avanie;
Il est mort?—Non messieurs, il est à l'Abbaye.

Le navire *United States*, capitaine Haldridge parti de Liverpool le 11 avril est arrivé à New-York portant des dates du jour de son départ; ce qui suit est un sommaire de ce qu'il y a de plus intéressant.

[Extrait des journaux de Charleston du 13.]

NOUVELLES RECENTES DE NEW-YORK.

Le 10, le nouveau cabinet n'était pas encore formé, et on ne savait pas quels arrangemens auraient lieu. Le 9, lord Grey *se rendit à l'invitation du roi, et eut avec S. M. une conversation de près de deux heures. On prétend qu'en sortant du palais, lord Grey eut une entrevue immédiate avec lord Melbourne qui se rendit sur le champ auprès du roi.*

Le *Public Ledger* du 10 dit: "On ne sait encore rien de ce qui s'est passé dans ces deux entrevues; la seule chose qui ait transpiré, c'est que la formation d'un nouveau ministère en a été le sujet. On avait de fortes raisons de croire que ni l'un ni l'autre des seigneurs que S. M. a appelés près d'elle pour lui donner des conseils, n'ont voulu se charger de l'emploi de ministre.

Le *Court Circular*, que l'on peut regarder, autant que ses connaissances s'étendent, comme une gazette officielle des mouvemens de la cour dit: "Après que lord Grey fut rentré à son hôtel, en sortant de chez le roi, il y eut chez lui une assemblée à laquelle se trouvèrent lord Melbourne, lord John Russell, le marquis de Lansdowne, lord Holland et l'honorable Edward Ellice." Rien n'a transpiré, mais l'on fait courir le bruit que le marquis de Lansdowne est celui qui a été choisi pour remplir la tâche difficile de remodeler le ministère.

Le *Standard* du même jour dit que le Roi a fait venir près de lui lord Grey, lord Melbourne et lord Spencer, les deux premiers pour se consulter avec eux, et le troisième pour le charger de la formation d'un nouveau ministère, s'il voulait y consentir. Le même journal fait la remarque que plus l'opposition approche du pouvoir plus ces membres semblent s'entrechoquer.

Le *London Sun* dit: Nous n'attachons guères d'importance à l'offre que le roi aurait faite à lord Spencer d'être premier ministre. Nous ne pouvons prévoir comment le ministère sera composé, mais nous sommes convaincu que ni lord Graham ni lord Stanley n'en feront partie. Il est fort douteux que lord Brougham reprenne le grand sceau. Lord John Russell, Spring Rice et Poulett Thompson seront certainement membres du cabinet, et nous ne serions pas surpris de voir O'Connell occuper une grande place en Irlande, peut être celle d'avocat général.

Dans le voisinage de la Chambre des Communes, le bruit court que lord Melbourne ne veut pas être ministre.

Le navire américain *Boston*, récemment parti de Londres, pour Anvers, a fait naufrage entre Flioneau et Guesseney l'Areneck. On dit que le navire et la cargaison etaient assurés. Les feuilles de Bruxelles ne donnent aucun détails et ne disent pas si personne a péri.

Les négocians, les banquiers, les marchands et autres avaient nommé un comité pour aller prier Sir R. Peel de rester au ministère en réponse, il détailla les principes d'après lesquels il avait agi pendant le court espace qu'il avait été en place, et termina en disant qu'il ne cherchait d'autre récompense que l'approbation de son souverain et le jugement que l'on finirait par porter sur sa conduite.

Lord Amherst est nommé gouverneur en chef du Canada, et sera en même tems chargé de régler les différends politiques des provinces.

LONDRES, 10 Avril.
En ville, Mardi soir, 9.

On croit généralement que l'on fera de grands efforts pour former un ministère conditionnel, composé de Sir Robert Peel, de lord Stanley et de whigs modérés. En conséquence, la bourse s'est maintenue.

PORTUGAL.

La mort du prince Auguste de Beauharnais, a plongé le pays dans le deuil: cette mort, attribuée à un empoisonnement, va peut-être replonger ce pays dans les horreurs d'une guerre civile. On dit cependant que la jeune reine Dona Maria est enceinte, et plusieurs personnes prétendent qu'elle doit épouser le plus jeune des frères de feu son mari.

La lutte en Espagne, continue sans qu'aucun parti obtienne d'avantages décisif. Mina a rendu l'ordre de ne point faire de quartier, lord Elliot qui a été envoyé en Espagne, par l'Angleterre et la France, pour mettre un terme à ces cruautés, a renouvelé la proposition de marier le fils ainé de don Carlos à la jeune Reine.

CONTRE ORDRE.
GARDE D'ORLEANS!!!

LA prise d'armes qui devait avoir lieu demain matin est renvoyée jusqu'à nouvelle ordre.
23 mai—1 GASTON CRUZAT, serg. maj.

HÔTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement à l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans du style le plus élégant dans ce pays.

Ni peines, ni depenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.

23 mai WAYMOUTH.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—No 8313—Victor Burthe contre ses créanciers, et les créanciers de Batut frères—La cession des biens du pétitionnaire, au bénéfice au bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Batut frères, a été acceptée par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de H. Pedesclaux, not. pub, le 3e jour de juin prochain pour délibérer sur les affaires du pétitionnaire. Et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient suspendues. Au Greffe—Nlle. Orléans 22 mai 1835.
23 mai—3 ARMAND PITOT, Greffier.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6 25 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus.
23 mai DENIS PRIEUR, maire.

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinnera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.
11 mai Le secrétaire général, PUISSAN.

BEURRE DE GOSHEN—20 frequins beurre de ...

PAR AUTORITÉ.

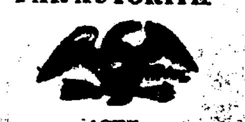

ACTE

Pour accorder certains pouvoirs aux brigadiers généraux dans l'Etat de la Louisiane.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, Que toutes les fois qu'un régiment ou un bataillon ou escadron détaché, sera sans officiers commissionnés ou que *les officiers du dit corps négligeront, ou refuseront de passer* les ordres pour les élections d'officiers supérieurs, ou d'assister eux mêmes aux dites élections, ou lorsque pour toute autre raison les susdits corps seront désorganisés, de manière à ce qu'on ne puisse pas procéder à une élection, le brigadier *général, à la brigade duquel le dit corps appartient, est et demeure* par le présent autorisé à *nommer le colonel ou tout* autre officier convenable, pour commander le dit corps, lequel officier sera commissionné en conséquence, et aura le droit d'ordonner toutes elections et de prendre toutes mesures nécessaires pour réorganiser le dit corps; et si le brigadier *général, néglige de faire la dite nomination, elle sera faite*, par le major général, dans la division duquel se trouve le dit corps, et en cas de négligence du major général, le commandant en chef devra faire la dite nomination: bien entendu que les dites commissions expireront lorsque les officiers du *régiment se seront organisés*, et auront régulièrement nommé les dits officiers supérieurs.

ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
C. DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 27 mars 1835.

E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ACTE

Pour pourvoir à la réparation de l'arsenal et pour autoriser le gouverneur à fournir des armes à la compagnie habillée, connue sous le nom de *première compagnie dans le sixième régiment.*

Sect. 1re. Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Que le gouverneur est et par le présent, autorisé à livrer ou à faire livrer au commandant du sixième régiment de milice dans la paroisse de St Jacques, à l'usage de la dite première compagnie, (un corps de volontaires de la dite paroisse) soixante mousquets, avec bayonnettes et autant de gibernes, le tout en bon état, et pris des armes, maintenant dans l'arsenal ou qui pourraient par la suite s'y trouver.

Sect. 2me. Il est de plus décrété, etc; Que *les dites armes et* les dits équipemens, ne seront livrés au susdit commandant du sixième régiment, qu'après qu'il aura fourni une obligation avec bonne et suffisante caution, pour la sûreté de la conservation des dites armes, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature, approuvé le dix neuf novembre mil huit cent trente et un intitulé: "Acte pour fournir des armes aux compagnies de volontaires dans l'Etat de la Louisiane.

Sect. 3me. Il est de plus décrété, etc; Que le commandant susdit, du dixième régiment distribuera ou fera distribuer, parmi les membres de la dite compagnie, désignée sous le nom de première compagnie habillée, les susdits mousquets ou bayonnettes, ainsi que les gibernes, ou tel nombre des dites armes qui sera nécessaire, d'après les dispositions de l'acte de la Législature précité, approuvé le dix neuf novembre, mil huit cent trente et un.

Sect. 4me. Et il est de plus décrété, etc; Que la somme de quatre mille piastres, est et demeure affecté de toutes sommes du trésor non autrement appropriées, pour réparer l'édifice public, dans lequel se trouve le dépôt des armes de l'Etat, et pour mettre à l'abri les armes appartenant à l'artillerie.

ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
CHARLES DERBIGNY,
Président du Sénat.

Approuvé le 31 mars 1835.

E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Succession de feu Jonathan Ball.

VENTE par le register des testamens—Lundi 8 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après decrits, savoir.

1 GEORGE, âgé d'environ 45 ans.
2 ELLICK, âgé d'environ 25 ans.
3 NED, âgé d'environ 30 ans.

Ces esclaves seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'ils pourront rapporter, à un crédit de 12 mois, les acquereurs fournissant leur obligation avec caution suffisante et hypothèque sur les esclaves.
W F C DUPLESSIS, rég des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant Hilaire B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mai—15

Succession de feu Wm. Geiste.

VENTE par le register des testamens—Jeudi 4 juin 1835 à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue du Canal, no 39, en vertu d'un ordre de la cour de preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles meublans, appartenant à la succession de feu William Geiste. Conditions—comptant.
23 mai—4, p10j W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de veuve Armand Gilbert.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par D R S Beringer executeur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
23 mai W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de Hugh Young.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Peter L Sloane executeur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.
Par ordre de la Cour.
23 mai W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de James Gorsuch.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le present donné aux creanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à deduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Samuel Tovy curateur de la dite succession, ne sera point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
23 mai W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Attendu que Julia Pamela Mary, veuve de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour, 23m W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Paul Lacroix a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Auguste Douce décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que celà peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
22 mai W F. C DUPLESSIS, rég des tes.

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régistre des testamens—Jeudi 28 du courant, à midi, j'exposerai en vente publique, à encan, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les actions ci-après décrites, pour compte de la succession de feu John Linton, savoir:

50 actions du fonds capital de la compagnie de canal et de banque de la Nouvelle Orléans, payées en entier.

9 actions du fonds capital de la compagnie d'assurance de l'Ouest.

21 actions du fonds capital de la compagnie d'assurance du Mississipi, sur chacune desquelles la somme de cinquante piastres a été payée.

20 actions du fonds capital de la compagnie de navigation de l'Amitie.

2 actions de la presse à coton d'Orléans.

10 actions de la compagnie des bateaux à vapeur de remorque de la Nouvelle Orléans. Conditions de la vente—comptant
19 mai—10 W. F. C. DUPLESSIS, register

John Slidell contre George Carrico.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres en cette ville, le Mercredi 24 juin prochain, à une heure après midi,

L'esclave Fanny et son enfant saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant. FRED. BUISSON.
23 mai shérif.

GRAISSE—520 frequins graisse d'une qualité supérieure, en débarquement, et à vendre; rue de la N. Levée, No. 38; par [7 mai] G. DORSEY

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

TRAITES sur France, à vendre par le consul de France, rue de l'Esplanade, au coin de la rue des Grands Hommes. 21 mai—2

FELIX LABATUT, rue Royale près la rue St Louis offre à vendre au plus juste prix, les articles suivans en débarquement de l'Anne Louise Ronsat, de Bordeaux.

150 barriques bon vin de madère; 28 dito vin do., 200 caisses de bon vin rouge.

En magasin; 150 barriques de vin de diverses qualités; 10 tierçons de vin St. Sauterne.; 44 dito dito grave; 50 caisses vieux margeaux, 24 demi bouteilles dito; 10 caisses vin blanc Sauterne; 12 dame jeannes eau de vie de Cognac.
22 mai.

PARTANCE sur Londres par ...

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendû que Levi Peirce demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, régister des testamens dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date de mars 1834, et rendu premièrement, sur l'application de Levi Peirce, demeurant en cette ville de la Nouvelle Orléans, et secondement, sur l'avis et le consentement d'une assemblée de famille des enfans mineurs de feue dame Ellen Blanchard Ker, veuve de Thomas Shields et décédée la femme du dit Levi Peirce, je soussigné, comme régister des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans sus dit, le 25 avril 1834, ai exposé en vente, à l'encan public, pour compte de la succession de la dite défunte femme de Levi Peirce, les propriétés ci-après décrites, lesquelles ont été adjugées au susdit Levi Peirce, comme le dernier et le plus haut enchérisseur, comme suit, savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

1. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, contenant environ 13 arpens (acres): cette propriété a été vendue sans aucune garantie de titre ou des dimensions, et adjugée à Levi Peirce pour le prix, pour la moitié appartenante à la dite succession, de quinze cent cinquante piastres.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de la moitié de $826 2 3, du le 1er mai 1835, et pareille somme le 1er mai 1836 et 1837, et la balance du prix en billet endossé à satisfaction et payable dans trois ans, portant hypothèque sur la propriété vendue.

2. La moitié de la moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation, désigné par le no 3, dans l'ilet no 59, ayant 54 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, adjugée au dit Levi Peirce pour *le prix de trois cent quatre vingt treize piastres et soixante et quinze cents.*

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de la moitié de 412 50 cents, du le 4 avril 1835, et la balance en un billet endossé à satisfaction payable le 4 avril 1836, portant hypothèque sur la propriété vendue.

3. La moitié d'un lot de terre, situé au faubourg Saulet, ayant 41 pieds 10 pouces; plus ou moins, à la rue Hunter, sur diverses profondeurs; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de deux mille cinq cent piastres.

4. La moitié de deux lots de terre, lesquels sont situés au faubourg Marigny, dans l'ilet no 166, désignés par les nos 6 et 7, ayant chacun 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur; et un terrain dans le même faubourg, dans l'ilet no 65, désigné par le numéro 4, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pds de profondeur, mesure française; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de cent cinquante piastres.

Conditions: l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

5. La moitié de deux terrains situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues St. Jean Baptiste, Oranger et Race, et la place publique, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes paralelles, lesquels terrains forment une des encoignures des rues St. Jean Baptiste et Oranger; adjugé au dit Levi Peirce, pour le prix de mille cinquante piastres

Conditions: l'acquereur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

6. La moitié d'un lot de terre formant une des encoignures des rues Constance et Duplantier, mesurant 120 pieds de face, sur chacune des dites rues, sur une meme profondeur, entre lignes paralèles; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de quatre mille piastres.

Conditions: l'acquereur devra se charger du paiement de la moitié de $2000 en billets payables le 20 avril 1834, 1835 et 1836, et la balance payable le 20 avril 1837 en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

7. La moitié de la moitié indivis d'un terrain situé dans la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, ayant trente pieds, de face à la rue Baronne, sur cent vingt pieds de profondeur; adjugée au dit Levi Peirce, pour le prix de trois cent douze piastres et cinquante cents.

Conditions: un an de crédit, en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

8. La moitié d'un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, ayant 25 pieds de face à la rue Royale sur 125 pieds de profondeur plus ou moins s'étendant jusqu'à "Exchange Place" ou il mesure 25 pieds de face; adjugée au dit Levi Peirce, pour le prix de treize mille huit cent quatre vingt piastres.

Conditions: l'acquéreur devra payer la moitié comptant, et la balance à 1, 2, et 3 ans en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les propriété ci dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irregularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à deduire dans trente jours a dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquereur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 16me. jour du mois de mai A. D. 1835.
21 mai W F C DUPLESSIS, rég. des test.

Avis aux Habitans et aux Jardiniers.

LE soussigné a l'honneur de prevenir ses amis et ses pratiques en général, qu'il a pris des arrangemens avec les cultivateurs et ses correspondans du nord pour qu'ils lui expédient un assortiment général des meilleures graines de jardinage d'automne, aussitôt que faire se pourra, afin de pouvoir servir ses pratiques à bonne heure.
WM. SMITH,
23 mai 85, rue de la Douane.

FARINE, PLOMB, SOUFFRE.
345 Barrils de farine superfine en debarquement du bateau à vapeur Chancelier,
33 boucauds et 50 barrils souffre,
40 barrils et 50 boîtes de plomb en barres, à vendre par
23 mai FORSYTH, GOODWYN & Co.

RESINE, GOUDRON, CHARBON.
150 Barrils de résine en bon état; 400 barrils charbon de Springfield sans poussière et derniérement reçus;
500 barrils de goudron, en bon état, à vendre par
23 mai W E & R MURPHY, au Bassin.

FRUITS A L'EAU DE VIE DE FRANCE.
10 Boites contenant une douzaine chaque; 10 dito dito une demi douzaine chaque. Bien assorti et dans de bons verres, reçus directement de Bordeaux, et à vendre par
Wm SMITH,
23 mai no 85 rue de la Douane.

REÇU par les derniers arrivages de France. Voiles, écharpes, et pointe en blonde, rubans de gaze nouveau style, batiste et broderies, à vendre par
CAZLAUX & BIJOTAT.
23 mai no 56 rue du Camp.

FARINE, PORC—486 barrils de farine marque de boulangers, en débarquement du bateau à vapeur Iberia.
200 barrils de farine superfine en debarquement du bateau à vapeur Adriatic.
76 barrils de porc, more aux choisis, 36 dito mess, 8 dito clear, en débarquement du bateau a vapeur Iberia, à vendre par G DORSEY.
23 mai no 38 Nouvelle Levée.

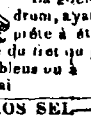

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 2 juin et peut encore recevoir 5 à 6 passagers. S'adresser au capitaine à bord, audessus du rail road, ou à
23 mai P. O. SORBE, 118, rue Royale.

POUR LA MOBILE.

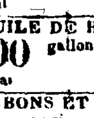

La goëlette fine voilière SARAH, capitaine Mildrum, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à être embarquée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus ou à TOURNE & BECKWITH.
23 mai no 28 & 29 Nouvelle Levée.

GROS SEL—1000 sacs de 2 boisseaux chaque à vendre par Wm G HEWES & Co.
23 mai no 47 rue du Camp.

HUILE DE BALEINE EXTRAITE L'HIVER.
2000 gallons en bonnes futailles, à vendre par
Wm G HEWES & Co.
23 mai no 47 rue du Camp.

JAMBONS ET PORC—Jambons, côtes, épaules, porc mess et prime, à vendre par
28 mai FORSYTH, GOODWYN & Co.

BRIQUES A FEU DE PENSACOLA.
PAR les derniers arrivages 20.000 briques à feu de Pensacola, de qualité supérieure (étampées) à vendre par [23 mai, 3] LEFEBVRE & DUREL, au Bassin.

CHEVAUX EPAVES.

Conduits à l'écurie, rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon, deux chevaux l'un bai, ayant une marque, l'autre alezan, marque blanche avec le front blanc, et un pied de derrière blanc, tous deux ayant de longues queues.

S'ils ne sont pas réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avis, ils seront vendus, conformément aux ordonnances de police. 21 mai—10

EGARE OU VOLE.

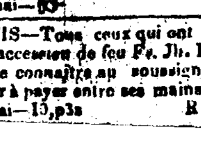

Le 19 du courant, John Byrn, a égaré ou il lui a été volé une vache laitière blanche. La marque H. est imprimée sur chacune des cornes—et elle n'est qu'égarée on payera $10 à celui qui la ramènera, mais si elle a été volée $100 seront payé à celui qui pourra convaincre le voleur, par
21 mai—10 REYNOLDS, BYRNE & Co.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Fs. Jh. Dupont, b c l, sont priés de le faire connaître au soussigné, et ceux qui lui doivent d'avoir à payer entre ses mains.
5 mai—15, p3s R. CADILLIAN, ex. test.

VENTES A L'ENCAN.

PAR NEWTON, HOTCHISS & CO.

A la Bourse de Hewlett. samedi 23 mai à midi.

Harriet esclave âgée de 19 ans, parlant français et anglais, bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, acclimatée, étant dans le pays depuis l'âge de 6 ans; et entièrement garantie.

Conditions: moitié comptant, la balance le 1er août.
22 mai—2

PAR NEWTON HOTCHKISS & CO.

A la bourse de Hewlett.

SAMEDI, 23 Mai, à midi. Le superbe brick fin voilier DAMON, chevillé en cuivre du port de 185 tonneaux, à présent vis-à-vis la rue Bienville, avec son inventaire complet et prêt à prendre la mer sans faire de dépenses. 22 mai—2

PAR NEWTON, HOTCHKISS & Co.

Au magasin rue de Chartres No 21.
Mardi 26 mai à 9 heures a. m.

MARCHANDISES SECHES—Une grande vente de marchandises sèches au jour ci-dessus désignée—25 caisses de toiles, 40 do. d'étoffes à raies et à carreaux, 5 do. de satinettes, 16 do. de marchandises du pays, 5 do. de coton imprimé, anglais; 10 do. français, osnaburghs, rubans, dentelles, gants &c. &c.—Plus: 25 caisses d'habillemens d'été confectionnés dans le dernier genre pour ce marché, plus quelques caisses de bottes, souliers, chapeaux &c. plus, 5 caisses de marchandises avariées pour compte de qui il appartiendra. 20 mai.

PAR F. DUTILLET ET DELERY.

IL sera vendu le jeudi 25 juin prochain à midi à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre, de la l'honorable cour de Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1835, Les propriétés et esclaves ci-après dépendant de la communauté qui a existé entre Franklin Louis Reinecke et feu Marie Elenore Fortin, son épouse savoir:

1o Un lot de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, à environ deux milles de cette ville, désigné par le No 13, au plan dressé le 4 mai 1834, par Joseph Pilié, voyer de la ville et annexé à un acte passé en l'étude de H. Pédesclaux, le 13 mai 1834. Le dit lot de terre ayant mesure française, un arpent et six pieds (plus ou moins) de face au chemin de la Crête, sur une profondeur d'environ 11 arpens vingt neuf toises et cinq pieds. Sur la ligne qui sépare du No 12 et d'environ 12 arpens 3 toises 2 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété du juge F. X. Martin;

2o Le deuxième endivis d'un lot de terre situé à Gentilly, designé par le No. 1 au susdit plan, ayant mesure française, un arpent, de face au chemin de la Crête, sur environ 12 arpens 16 toises 3 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare des terrains Nos. 120 à 159; et environ 12 arpens 9 toises et 5 pieds de profondeur, sur la la ligne qui le sépare du No.3

3o Le quart indivis de quatre lots de terre situés au faubourg Pontchartrain; designés par les nos 1, 2, 4 et 5. au plan dressé le 24 septembre dernier par Louis Bringier arpenteur général de cet état et déposé en l'etude de H. Pédesclaux not. pub Les dits 4 lots faisant partie des terrains nos. 5 et 6 figurés au susdit plan dressé par Joseph Pilié; ensemble le quart indivis des édifices y construits.

4o Un nègre nommé Edouard âgé d'environ 26 ans, propre aux champs, s'etant quelque fois absenté. 5o Une négresse nommée Amelia ou Matilde, âgée d'environ 20 ans, et son enfant nommée Lisa mulâtresse d'environ 8 mois.

Conditions de la vente: Les propriétés froncières, payable un dixième comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans et les esclaves un dizième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux not. pub. aux frais des acquéreurs. 22 mai—12, 2ps

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu, le Samedi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, CLARISSA, negresse âgée de 23 ans, depuis plusieurs années dans le pays, parlant anglais et français, d'une forte constitution, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique de maison; bon sujet et garantie des vices et maladies prevus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passés chez J Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquereur. 22 mai

PAR JOS LE CARPENTIER.

IL sera vendu Samedi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour compte d'un compte, 45 actions de la Compagnie de Navigation. 22 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le samedi 23 mai, à midi, à la Bourse Hewlett:

1. JUSTINE, négresse de 38 ans, couturière, bonne blanchisseuse et fine repasseuse, un peu cuisinière, sujette aux maux d'estomac.

2. MARY, négresse âgée d'environ 21 ans. blanchisseuse et cuisinière, domestique de maison.

3. LOUISA, mulâtresse âgée de 20 ans, parfaite domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et un peu couturière, ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement 20 mai

PAR M BARNETT Sr.

IL sera vendu Samedi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, la jeune negresse URSULE, âgée de 16 ans, depuis 6 ans dans le pays, parlant français et anglais, domestique de maison en général, un peu couturière et garantie contre tous les vices et maladies prescrits par la loi.

Conditions: 12 mois de credit pour billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant L T Caire, notaire public aux frais des acquereurs 21 mai—3

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

SAMEDI 23 mai, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le negre PATRICK, parlant anglais et français âgé d'environ 33 ans, bon domestique de maison, peintre, charretier et un peu cuisinier.

La négresse HENRIETTE, âgée d'environ 24 ans, parlant anglais et français, parfaite blanchisseuse et cuisinière est un excellent sujet.

La négresse LUCILE, âgée de 14 ans, gardienne d'enfans et bon sujet. 20 mai

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu le Samedi 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, Charles, âgé d'environ 21 ans, negre de champ et charretier; garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: un an de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 18 mai

Une Habitation établie en Sucrerie à vendre.

LE soussigné offre un bon marché en vendant son habitation, qui est située à quatre milles au-dessus de Thibodauxville, sur la rive droite du Bayou la Fourche.

Elle contient quatre arpents et demie de face, avec la profondeur ordinaire de quatre-vingt arpents. Il y a sur cette habitation environ 50 arpents plantés en cannes à sucre, et la balance de la terre en maïs. Les bâtisses consistent en une bonne sucrerie en briques, une maison de maitre, une forge et des cabanes à negres. La double concession est de terre haute et de la première qualité.

Le soussigné vendra cette habitation seule, ou avec doux nègres, chevaux, bœufs, &c. Donnera possession en passant la vente, et des titres nullement embarrassés.

Si quelque personne desirait acheter; elle voudront bien se rendre sur l'habitation et voir par elle même.
21 mai—4 LANGE V. MAGEOLLI.

AVIS AUX MARCHANDS.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 23 du courant, à 4 heures et demi de l'après midi, sur les lieux au plus offrant et sans reserve, le bail à loyer jusqu'au 1 Novembre 1835, de 32 magasins ou boutiques situées au Bazar en face du marché aux légumes et faisant face à la rue Gallatin.
20 mai

TOILE D'EMBALLAGE—500 pièces de fortes toiles d'emballage de Hesse de 42 pouces de large, à vendre par WILLIAM VANCE,
21 mai—4 rue de la Douane, no 18.

MR. ARISTIDE BARE de Nantes, offre de donner des leçons de langue française chez lui rue Royale, no. 108, et en ville. Il entreprendra volontiers à la campagne l'education de quelques enfans. 21 mai—8

ON a besoin de louer un nègre pour conduire une charrette. On lui donnera de bons gages. S'adresser au no 132, au bassin. 5 mai—15

DOUBLONS MEXICAINS—On a besoin de doublons mexicains et espagnols; s'adresser à
20 mai—3 THOMAS FELLOWS, rue St Louis, 52

AVIS—Les électeurs du 3me district, sont prévenus que l'élection d'un membre du jury de police pour le dit district, qui était été annoncé pour le 11 du courant, n'ayant pas eu lieu, il sera procédé à une nouvelle élection lundi prochain, 25 du courant, chez M. Jean Davis, rue d'Orléans, sous la surveillance de MM. S. L. St. Cyr et J. B. Fage.

Les votes au terme de la loi, seront reçus depuis 9 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après midi.
20 mai—4 CHARLES MAURIAN, juge.

CHANGE sur New York, à vendre par
JOHN McMILLAN.
18 mai no 31 rue du Canal.

CHANGE sur Londres et Paris, à vendre par
JOHN McMILLAN.
18 mai no 31 rue du Canal.

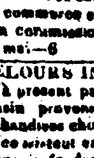

Il a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre marron, qui dit se nommer Paul et appartenir à M. Seschneider demeurant à la Nouvelle Orléans, dans le faubourg d'en bas, derrière le moulin.
JACQUES CHARBONNET, shérif,
21 mai

AVIS—Les soussignés ont aujourd'hui formé une société de commerce sous la raison de Lee & Hardy, pour les affaires en commission. GEO M LEE.
18 mai—6 P A HARDY

VELOURS IMPERIAUX &c.—Les soussignés reçoivent à présent par le navire Madison de Liverpool, et ont en magasin provenant des derniers arrivages, une quantité de marchandises choisies expressément pour le marché de Mexique, consistant en velours de 26 & 27 pouces, calicos imprimés, dessus de satin imprimés, draps, tap &c. qui, avec un grand et bel assortiment de toile d'Irlande, toile à drap &c, seront vendus à des termes raisonnables.
G VANCE & R GAMBLE,
12 mai no 31 rue de la Douane.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu Aujourd'hui, 23 du courant, à 4 heures et demi de l'après midi, au pied du Rail Road, et débarqué du navire Bellochan, venant de Bordeaux:

	115 barriques vin	Montferrand	A D no 1.		
	20	do	do	Eusiloo	no 2.
	5	do	do	Cot de Bome	no 3.
J V	25	do	do	Médoc.	
C B	4	do	do	do	

Conditions à la vente. 23 mai.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

VENDREDI 26 juin prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 mai 1835; les propriétés et esclaves ci-après dépendant de la succession de feu dame Marie Françoise Robert veuve André Bernard.

Propriétés foncières.

1o. Un lot de terre situé en cette ville rue St. Philippe entre les rues Bourbon et Royale, ayant 25 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 80 pieds de profondeur et les edifices qui sont dessus.

2o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Casa Calvo, entre les rue d'Espagne et des Poètes, ayant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Casa Calvo, sur 125 pieds de profondeur, ayant une largeur de 30 pieds à une distance de 29 pds et les bâtisses qui s'y trouvent.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues Mandeville et Espagne, ayant 30 pieds 9 pouces de face à la rue de Craps, sur 120 pieds de profondeur.

ESCLAVES.

4o. ROSETTE, négresse âgée 24 ans, cuisinière, blanchisseuse, marchande et domestique de maison.

5o. MARIANNE, negresse âgée de 65 ans, cuisinière, ne jouissant pas d'une bonne santé.

6o. OVID dit LOLO, mulâtre de 18 ans, cigarier.

7o. SUSANNE, mulâtresse de 25 ans, blanchisseuse, couturière et domestique.

8o. KITTY, negresse âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

N. B.—Les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, pour les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 1 & 2 ans, et les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 & 12 mois, le tout en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Caire notaire public aux frais des acquereurs. 23 mai—2w

PAR J. B. BLACHE.

VENDREDI 29 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, un lot de terre situé au faubourg Annonciation, ilet no 55, ayant 120 pieds de face, aux rues Euterpe et Apollon, sur 129 pieds de profondeur, avec les édifices, qui sont dessus, consistant en une maison faisant l'encoignure des rues Euterpe et Apellon, composée de 4 appartemens à feu, 2 cabinets et galerie, cour carrelée, cuisine, puits, magasin en bois, jardin etc.

Une autre maison située sur le même lot, faisant face à la rue Euterpe, composée de 2 appartemens, 2 cabinets, galerie, cuisine, puits en briques, etc.

Conditions: un quart dans 6 mois, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant Félix de Armas not. pub. aux frais de l'acquéreur. 23 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI il sera vendu, à la Bourse de Hewlett, à midi précis le nègre Lucien, créole âgé de 21 ans, ayant travaillé cinq ans à l'état de menuisier; pleinement garanti des vices et maladies prévus par loi.

Conditions: un an de crédit pour un bon billet endossé à satisfaction et hypothèque, jusqu'à parfait paiement.—L'acte de vente pardevant Louis Féraud, not pub. aux frais de l'acquéreur. 23 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain le 23 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis, la négresse *Clara*, âgée de 34 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et bonne domestique; *John*, nègre son fils âgé de 11 ans, très actif; *Mary* negresse sa fille âgée de 6 ans, *Julie* enfant élevée dans la même famille, âgée de cinq ans, orpheline; les enfans sont tous créoles parlant l'anglais et le français, pleinement garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: la moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit pour billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais des acquéreurs, 23 mai

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu le mardi, 2 juin prochain, à 4 heures de l'après midi, rue Bourbon, entre Dumaine et St. Philippe, les effets mobiliers appartenant à la succession de J. B. Cazenave, savoir:

1 charrette à pain, 1 charrette avec harnais, 1 coffre, 1 coffre, 2 balances et poids, 12 rouleaux, 26 couches, 17 corbeilles à pain, 10 planches do, 15 corbeilles à biscuits, 24 pannes et plaques, 3 vitrières, 9 petits pétrains pour levains, 2 vieux coffres, 1 balance pesant 400 livres, 3 romaines en fer, 1 breque, 1 grand lit et 2 matelas, un petit lit, 2 matelas, 1 canopé et matelas, 1 armoire d'acajou, 1 armoire peinte, 1 bibliothèque d'acajou, 1 commode do, 34 chaises, 2 tables à jouer, 2 pots à fleurs, 1 paire chenets en cuivre, 1 do en fer, 2 petites tables d'acajou, 1 pierre à filtrer, 24 damejeannes, 5 jarres, bouteilles, flacons et pots
23 mai

PAR ISAAC L. McCOY.

MARDI 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier une

HABITATION SUCRERIE

de grande valeur, située dans la paroisse d'Iberville, environ 90 milles audessus de la ville et sur le même bord du fleuve, mesurant 15 arpents de face sur environ 80 arpents de profondeur, plus ou moins, dernièrement occupée par M. Estevan, et située dans sa partie inférieure par l'habitation de M. Woodward, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison d'habitation, cabanes à nègres, moulin à granis et autres dépendances nécessaires, ont une bonne sucrerie, citerne à mélasses en briques, le tout en bon état.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, avec le privilège accordé à l'acquéreur de faire un plus fort paiement comptant en jouissant d'un escompte de 8 pour cent par an. Le tout en bon papier endossé à satisfaction, et garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 8 mai—6 vix 8 11 16 21 26 et 36

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu le jeudi, 28 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après mentionnés appartenant à la succession de feu Jean Louis Lorreins

BAPTISTE nègre âgé de 45 ans, bon à tout sur une habitation et bon nègre de champ.

FRICK, mulâtre, âgé de 45 ans, employé dans une société, faisant les voyages du lac.

PIERRE âgé de 25 ans, bon nègre de champ.

EULALIE, mulâtresse, âgée de 50 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse.

CHARLOTTE, négresse de 13 ans, bonne domestique de maison.

MARGELLE, mulâtre, de 11 ans, bon domestique et très intelligent.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant H. Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 23 av

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi 26 du courant, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant à Madame Veuve A. Peychaud, qui est partie pour France et qui n'a plus besoin de leurs services: Toussaint, nègre âgé d'environ 35 ans, domestique, cocher, cuisinier et propre à tout; Adèle, quarteronne, *femme de Toussaint*, âgée de 30 ans, fine blanchisseuse et repasseuse, excellente cuisinière, couturière et bonne garde malade, Montrose, nègre âgé de 19 ans, bon domestique fidèle; Adéline, âgée de 35 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse; Peter, mulâtre âgé de 35 ans, bon charpentier; Adam, nègre âgé de 19 ans; Isidore, *fils d'Adèle*, âgé de 14 ans, excellent domestique et *intelligent*. Tous ces esclaves sont pleinement garantis *des vices et maladies prévus par la loi.*

Conditions: un an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Mr Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquereurs. 15mai

PAR ISAAC L. McCOY.

LUNDI, 1er. juin, à 10 heures du matin, il sera vendu au domicile de Nathan Goodale, rue Tchoupitoulas, près celle Delord, par ordre de M. E Whitall & Glendy Burke, syndics de la faillite du dit Goodale,

Une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine, abandonnés par le dit Goodale à ses créanciers.
14 mai—6; les 14, 19, 22, 25, 29 et 1er j

BY FERNANDEZ & WHITING.

WILL be sold on Saturday, 25th inst, at 12 o'clock, at Hewlett's Coffee House,

Henry, about 25 years of age, speaks french and english, since a boy in this state, a good ship carpenter and caulker, and has worked the last 12 months at the blacksmith trade, fully guaranteed against all vices and diseases as prescribed by law.

Terms: 4 months credit, for a satisfactory endorsed note and mortgage until final payment.

Acts of sale to be passed before Wm Y Lewis, notary public, at the expense of the purchaser. may 13

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21 mai

LE soussigné, pharmacien, encoignure des rues Condé et St. Philippe, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir d'Europe d'excellentes sangsues qu'il vendra au bas prix de 3 escalins seulement.
21 mai DIEGO MORALES.

Mousselines de couronnement à carreaux et à raies

SIX Caisses de mousselines à carreaux, à raies, pour habillemens d'été pour dames, de divers dessins et qualités, d'un genre entièrement nouveau.

Aussi quelques mousselines de couronnement et de gossamer oriental pour rideaux et moustiquaires. En débarquement du navire Sh keeper et à vendre par
ANDREWS & FRERE
21 mai rue de Chartres

A vendre par Henry A. Lambert, au magasin, no 46 Vieille Levée, 10 tonneaux sucre 1re. qualité. 21 mai